



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 02 octobre 2024

FRANCE 2030 - MAITRISE DES FONDS MARINS : LA DGA COMMANDE LE DEVELOPPEMENT DE DEUX SYSTEMES DE ROBOTIQUE SOUS-MARINE GRANDS FONDS

- La Direction générale de l'armement en lien avec le secrétariat général pour l'investissement, a notifié, le 27 septembre 2024, deux marchés de développement de systèmes de robotique sous-marine dans le cadre du plan d'investissement France 2030 et du programme « maîtrise des fonds marins » (MFM) du ministère des Armées et des Anciens combattants.
- Les sociétés EXAIL et TRAVOCEAN ont été sélectionnées pour développer et réaliser respectivement un drone sous-marin autonome (AUV) et un robot téléopéré (ROV) qui constitueront la première capacité grands fonds de la Marine nationale à partir de 2026.
- Capables d'opérer jusqu'à une profondeur de 6000 mètres, cette première capacité assurera des missions contribuant notamment à protéger les infrastructures sous-marines, à garantir la liberté d'action de nos forces et à préserver les intérêts français.

Les grands fonds marins sont très peu connus : moins de 3% ont été explorés avec précision. Ils sont par ailleurs peu accessibles : plus de trois quarts des fonds marins se situent à des profondeurs supérieures à 3000 mètres. Pourtant, ils sont vitaux pour l'économie mondiale : par exemple, les câbles de télécommunication qui y cheminent, transportent 99% des échanges intercontinentaux. L'activité sur les fonds marins – scientifique, économique ou militaire – est en forte hausse. La difficulté à y détecter et imputer des actions rend cet espace propice à l'expression de stratégies hybrides. Avec la deuxième plus grande zone économique exclusive au niveau mondial, la France ne peut pas rester à l'écart de ce mouvement, d'autant moins qu'elle possède des antécédents d'explorations scientifiques et des capacités technologiques reconnues mondialement.

L'objectif « Investir dans le champ des fonds marins » de France 2030 répond à ce besoin avec deux finalités majeures : l'acquisition massive de connaissances concernant les grands fonds marins (GFM), l'émergence et la consolidation d'un pôle d'industriels pour assurer l'autonomie stratégique française et européenne dans le domaine des GFM.

C'est dans ce cadre que la Direction générale de l'armement (DGA) s'est vue confier, par décision du Comité interministériel de la mer (CIMER) de 2022, le développement d'un drone sous-marin autonome (AUVⁱ) et d'un robot téléopéré (ROVⁱⁱ) capables d'opérer jusqu'à une profondeur de 6000 mètres et emportant les charges-utiles (capteurs, instruments de mesure et outils) nécessaires pour accomplir les missions qui leur seront attribuées, en s'appuyant sur la base industrielle et technologique nationale.

Les systèmes développés trouvent des usages qui sont à la fois civils et militaires. Aussi, ces acquisitions s'inscrivent également dans la stratégie ministérielle relative à la maîtrise des fonds marins qui a été publiée en février 2022 par le ministre des Armées. Celle-ci a pour ambition d'étendre la maîtrise de l'espace maritime aux fonds marins et définit trois fonctions : **connaître** le fonds des mers, **surveiller** les infrastructures et l'espace océanique, **agir** sur, depuis et vers les fonds marins. Le volet capacitaire se décline dans une feuille de route inscrite en loi de programmation militaire au travers du programme d'armement « maîtrise des fonds marins » (MFM) lancé en 2023. Ce dernier finance les spécificités « Défense » de l'AUV et du ROV, qui deviendront la première capacité grands fonds de la Marine nationale et préfigurerons la capacité complète prévue dans la loi de programmation militaire, dans une logique d'optimisation de la dépense publique.

Après une période de maturation du besoin en association avec l'ensemble des administrations civiles parties prenantes du domaine des Grands fonds marins coordonnées par le Secrétariat général de la mer, la DGA a conduit deux processus d'acquisition et notifié le 27 septembre un marché concernant la capacité AUV à la société EXAIL et un marché concernant la capacité ROV à la société TRAVOCEAN :

- **La société EXAIL** – parmi les leaders français sur le marché des drones navals – a été sélectionnée pour développer l'AUV grands fonds. EXAIL a proposé le drone « A6K-M » qui s'appuie, pour la plateforme, sur les travaux réalisés conjointement avec l'IFREMER pour le développement du drone Ulyx. Disposant d'une grande endurance, l'AUV sera équipé de sonars performants. Le marché prévoit également l'intégration et la qualification du systèmeⁱⁱⁱ à bord des bâtiments de soutien et d'assistance métropolitains (BSAM) de la Marine nationale, ainsi que son aérotransportabilité par A400M ;



Design de l'AUV « A6K-M »

- **La société TRAVOCEAN** – filiale du groupe Louis Dreyfus Armateurs (LDA) spécialisée dans l’installation de câbles sous-marins – a été sélectionnée pour développer le ROV grands fonds. TRAVOCEAN a proposé le robot téléopéré « ROV-DeepSea », adaptation grands fonds de sa gamme de ROV compacts. Le ROV sera équipé d’optiques performantes et d’une grande palette d’outils. Le marché prévoit également l’intégration et la qualification du système^{iv} à bord du bâtiment de soutien et d’assistance affrété (BSAA) Jason, ainsi que son aérotransportabilité par A400M.



Design du ROV « ROV-DeepSea »

Contact media :

Direction générale de l’armement
Service de presse
dga.presse.fct@intradef.gouv.fr
09 88 67 21 59

Secrétariat général pour l’investissement
presse.sgpi@pm.gouv.fr
01 42 75 64 58

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l’information et à la communication de la défense
DICOd**

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15

A propos du plan d’investissement France 2030 :

Le plan d’investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l’innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l’émergence d’une idée jusqu’à la production d’un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l’innovation jusqu’à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L’enjeu est de leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d’attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d’excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l’économie, et

50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

ⁱ Pour Autonomous Underwater Vehicle

ⁱⁱ Pour Remotely Operated Vehicle

ⁱⁱⁱ Le système comprend notamment, outre l'AUV, un conteneur de transport et de stockage, un conteneur C2 et un système de mise à l'eau et de récupération.

^{iv} Le système comprend notamment, outre le ROV, un conteneur de transport et de stockage, un conteneur C2 et un système de mise à l'eau et de récupération.